

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2019-2020 -SESSION 2-

**Etablissement :** Faculté de Pharmacie Abulcasis

**Filière :** Pharmacie

**Semestre :** S5

**Cher (e) étudiant (e),**

Vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 5 de la **Pharmacie** qui auront lieu du **08 au 15 Février 2020** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

Vous devez Vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation **imprimée** ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : MERNISSI Oumaima
- N° d'inscription : INS-FPA00006589/2019
- CIN/Passeport : KB124201

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se déroulent selon les modalités suivantes :

| Ordre | Module   | Elément de Module  | Date Examen | Heure début | Salle    |
|-------|--|--|-------------|-------------|----------|
| 1     | Recherche et NTIC I                                      | Méthodologie de la Recherche Médicale                    | 13/02/2020  | 14h30       | Salle 15 |
| 2     | Essais Physico-Chimiques et Nomenclature des Médicaments | Essais Physico-Chimiques et Nomenclature des Médicaments | 15/02/2020  | 14h30       | Salle 15 |
| 3     | Bactériologie-Virologie Systématique                     | Bactériologie  | 08/02/2020  | 14h30       | Salle 16 |

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.